# Paris-Orly lance son nouveau plan de mobilité

ActualitéRégion Île-de-France & Grand Paris - Publié le 02 mai 2022 à 08h00, par Affiches Parisiennes

*Dans le cadre du Plan de mobilité employeurs communs, la zone aéroportuaire Paris-Orly lance son nouveau plan d'actions 2022-2024.*

(© Adobe Stock)

L'association Orly Pro Mobilité, qui regroupe à ce jour cinq entreprises telles Groupe ADP, Air France, Groupe Europe Handling, Hub Safe et Hub One, met en place depuis 2019, avec l'établissement public Grand Orly Seine Bièvre de la zone aéroportuaire, un plan de mobilité. L'objectif est d'améliorer les déplacements entre le domicile et le lieu de travail de près de 10 000 salariés et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants locaux tout en contribuant à la prévention de la congestion sur la plateforme.

## Une démarche active

Le plan de mobilité est une démarche d'analyse globale de tous les déplacements d'une entreprise visant à réduire l'usage de la voiture individuelle, tout en se conformant à la loi d'orientation des mobilités en vigueur depuis 2020.

Pour rappel, cette loi oblige toute entreprise de plus de 50 salariés sur un même site à mettre en œuvre des plans de mobilité durable concernant le trajet des salariés entre leur domicile et leur lieu de travail. De plus, la loi de transition énergétique pour la croissance verte oblige depuis 2018 tout

pôle économique de plus de 250 salariés à mettre en place des mesures de covoiturage. Ce dispositif a pour objectif premier d'inciter les salariés des entreprises à se tourner vers des modes de transport alternatifs et responsables, en réduisant l'empreinte carbone de leurs trajets professionnels, tout en inscrivant cette démarche dans une politique de responsabilité sociétale des entreprises.

Fin 2021, après près de deux ans d'études, d'analyse et d'enquêtes salariés menées par la CCI du Val-de-Marne, qui anime l'association et l'accompagne dans la mise en œuvre du Plan de mobilités employeurs commun, Orly Pro Mobilité a finalisé son diagnostic. Une étape clé qui a permis d'élaborer un plan d'actions triennal jusqu'en 2024, lequel sera évalué chaque année pour un éventuel ajustement. Un des objectifs prioritaires est de proposer des alternatives concrètes aux conduites solitaires.